

**Procès-verbal
de la séance du mercredi 22 avril 2026 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

Mme Isabelle Court, Présidente, ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée, salue la présence des membres de la Municipalité et excuse l'absence de Mme Monya Jaccard.

Mme Isabelle Court atteste que la convocation a été envoyée dans le respect des délais inscrits au règlement communal. Elle relève que, pour la première fois, les rapports des commissions ont été joints à la convocation. Chaque membre du Conseil général a ainsi pu en prendre connaissance avant la tenue de la séance. Mme Isabelle Court précise enfin que la présente séance est enregistrée.

Mme Isabelle Court décline l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

- 1. Appel**
- 2. Procès-verbal de la séance du mercredi 3 décembre 2025**
- 3. Demande de crédit de CHF 202'514.96 pour la réfection des dessertes forestières du bois du Saugey (1er tronçon) et des côtes de Longirod**
 - Préavis n° 37/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
- 4. Mise en œuvre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) 2025 et création de l'Association intercommunale Service intercommunal de distribution de l'eau potable du pied du Jura (SIDEPE)**
 - Préavis n° 38/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission ad hoc des eaux
- 5. Communications de la Municipalité**
- 6. Nomination d'une Commission ad hoc**
- 7. Divers et propositions individuelles**

L'ordre du jour est unanimement accepté et sera suivi tel que nouvellement proposé.

1. Appel

Mme Stéphanie Ponthus, Secrétaire, procède à l'appel nominal des membres du Conseil général régulièrement assermentés.

Membres excusés : Berseth William
 Hauser Florian
 Hauser Kämpf Carole
 Humbert Jean-Paul
 Leakey Richard
 Poulin Roberta
 RoCHAT Pia

Membre non excusé : Burnet Daniel

Mme Carine Ramponi est nouvellement assermentée. Son admission au sein du Conseil général est applaudie par l'Assemblée.

Sur les 45 membres que compte le Conseil général, 37 membres sont présents, 7 sont excusés et 1 est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Procès-verbal de la séance du mardi 3 décembre 2025

Le procès-verbal a été envoyé conjointement à la convocation. Sa lecture n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 décembre 2025 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Préavis 37/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 202'514.96 pour la réfection des dessertes forestières du bois du Saugey (1er tronçon) et des côtes de Longirod

M. Sylvain Hofer donne lecture du rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Marcel Dill exprime ses inquiétudes quant à la solidité du revêtement en bitume, craignant qu'il soit endommagé par les engins forestiers de plus de 40 tonnes. Il suggère de renforcer les bords ou d'utiliser des camions plus petits. M. Marcel Dill demande aussi que les travaux ne se déroulent pas en octobre pour ne pas déranger les chasseurs et les activités de loisirs.

M. Philippe Cordey affirme qu'une largeur de 2.50 m serait insuffisante et que 3 m seraient nécessaires pour assurer la stabilité des bords.

Mme Valérie Jeanrenaud indique que la route sera refaite à sa largeur actuelle, qui est déjà de 3 m. Elle précise qu'un élargissement nécessiterait un nouveau préavis et compromettrait les subventions.

Mme Valérie Jeanrenaud prend note des remarques sur le renforcement des bords et les transmettra à l'entreprise Debonneville, en charge de réaliser les travaux. Elle confirme que l'usage de la route sera exclusivement dédié au transport du bois.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote.

Préavis n° 37/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 202'514.96 pour la réfection des dessertes forestières du bois du Saugey (1er tronçon) et des côtes de Longirod

- Vu le préavis n° 37/2021-2026 de la Municipalité,
- Oui le rapport de la commission des finances,
- Considérant que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL GENERAL DECIDE

- d'accepter le préavis municipal n° 37-2021-2026 tel que présenté.

**accepté par : 31 voix pour
0 voix contre
6 abstentions**

4. Préavis n° 38/2021-2026 – Mise en œuvre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) 2025 et création de l'Association intercommunale service intercommunal de distribution de l'eau potable du pied du Jura (SIDEP)

La lecture des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc des eaux n'est pas demandée.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Barbara Gobalet souhaite savoir si des communes se sont déjà prononcées et, le cas échéant, connaître le résultat de leur vote. M. Sébastien Cottier indique que le préavis est soumis ce soir au Conseil communal de Saint-George et au Conseil général de Tartegnin. Les communes d'Essertines-sur-Rolle, de Longirod et de Saint-Oyens l'ont, pour leur part, déjà accepté.

M. Marcel Dill demande si les études antérieures, conduites il y a une douzaine d'années, ont bien été prises en compte. M. Sébastien Cottier confirme que le PDDE de 2012 a bien servi de base à la mise à jour effectuée.

M. Marcel Dill souhaite savoir sous quelle échéance les liaisons seront toutes réalisées. M. Sébastien Cottier répond que l'objectif visé est 2030.

M. Marcel Dill questionne plus particulièrement la liaison entre Marchissy et Burtigny. M. Sébastien Cottier explique que cette liaison se situera le long de la route cantonale. S'agissant du financement, M. Sébastien Cottier précise que, en cas d'acceptation du préavis, le SIDEP financera toutes les liaisons.

A propos du financement, M. Marcel Dill souhaite justement connaître le coût par commune et demande si une hausse des impôts est à craindre. M. Sébastien Cottier assure qu'aucune augmentation d'impôt ne découlera du SIDEP. Il ajoute que, sans le service intercommunal de distribution de l'eau, la commune de Burtigny devrait faire face à des coûts de CHF 4'300'000.- d'ici à 2040, ce qui augmenterait fortement le prix de l'eau. En rejoignant le SIDEP, le prix de l'eau devrait rester proche du niveau actuel, soit environ CHF 1.60 / m³. Mme Annick Mury donne lecture d'un extrait du rapport de la Commission des finances qui confirme ce scénario.

M. Sébastien Cottier rapporte que de multiples variantes ont été comparées. Il en ressort que l'adhésion de Burtigny à l'association intercommunale est la variante la plus avantageuse, car la

mutualisation des coûts et des ressources et la possibilité de diluer le financement sur un plus grand bassin de population permettra de garantir un prix de l'eau le plus bas possible. M. Sébastien Cottier précise encore que les investissements à effectuer en priorité selon le PDDE sont estimés à CHF 12'333'000.-.

M. Jean-Pierre Kehrli questionne les frais de fonctionnement du SIDEP. M. Sébastien Cottier répond qu'ils seront compensés par tous les frais que la commune ne devra plus engager.

M. Marcel Dill demande ce qui se passerait en cas de pollution. M. Sébastien Cottier décrit que l'interconnexion des réseaux d'eau entre les villages offrira une robustesse accrue et une meilleure gestion en cas de pollution. Il revient sur le cas de contamination de la source à Burtigny et illustre que l'interconnexion aurait permis d'isoler le captage, de désinfecter rapidement le réseau et d'être alimenté par un autre village.

M. Philippe Cordey demande si une analyse des réseaux d'eau a été menée. M. Sébastien Cottier affirme que ce travail a bien été effectué afin de calculer les valeurs de reprise des réseaux. La commune de Burtigny, avec un taux d'ancienneté de 34%, présente le réseau le plus ancien. En conséquence, elle devra verser un montant de CHF 41'000.- au pot commun. M. Sébastien Cottier précise que d'autres communes sont plus mal loties que Burtigny. Il cite l'exemple de Saubraz et de Gimel qui devront respectivement verser CHF 300'000.- et CHF 1'400'000.-, tandis que d'autres communes, elles, toucheront de l'argent. M. Sébastien Cottier ajoute que d'ici à la fin de l'année 2026, l'association intercommunale présentera un bilan financier sous forme de préavis.

M. Marcel Dill revient sur la liaison entre Marchissy et Burtigny et demande jusqu'où elle ira. M. Sébastien Cottier indique qu'elle ira jusqu'au nouveau réservoir du Saugey, puis utilisera le réseau existant. Il ajoute que priorité sera donnée aux ressources existantes, telles que l'eau de source du Lottafon. La conduite de 2 km depuis cette source doit être refaite. Le coût de cette rénovation avait été estimée à CHF 2'000'000.-. M. Marcel Dill juge ce montant exorbitant et demande la consultation d'autres bureaux. M. Sébastien Cottier précise que, au moment de la réalisation, des appels d'offres seront lancés et les entreprises mises en concurrence.

M. Paul Sergy souligne la très haute qualité de l'étude qui accompagne le préavis. Ce document exhaustif de 105 pages offre une image très précise du fonctionnement et comprend toutes les réponses aux questions qui sont posées ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Préavis n° 38/2021-2026 – Mise en œuvre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) 2025 et création de l'Association intercommunale Service intercommunal de distribution de l'eau potable du pied du Jura (SIDEP)

- Vu le préavis n° 38/2021-2026 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Ouï le rapport de la commission ad hoc des eaux,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL GENERAL DECIDE

- d'adopter les statuts de l'Association intercommunale SIDEP tels que présentés, abrogeant les anciennes conventions entre les communes membres relatives à la distribution de l'eau.

**accepté par : 33 voix pour
0 voix contre
4 abstentions**

5. Communications de la Municipalité

Mme Irène Richard, Secrétaire municipale, présente le nouveau site internet de la commune, en précisant en préambule que sa refonte était rendue nécessaire par son obsolescence.

Mme Irène Richard indique que ce site ressemble au précédent. Elle relève toutefois deux nouveautés majeures, à savoir un accès direct depuis un téléphone mobile grâce à l'application web et la possibilité de recevoir des notifications.

Mme Irène Richard invite les habitantes et habitants à lui faire part de leurs remarques et commentaires.

Mme Maud Feignoux

Place de jeux

Madame Maud Feignoux informe que la tour toboggan et la balançoire ont dû être démontées juste avant Pâques. Certains éléments ont été fortement dégradés par le temps et les mauvaises conditions météorologiques, rendant ces installations potentiellement dangereuses. En outre, le revêtement en copeaux au sol et les poutres ne répondaient plus aux normes de sécurité en vigueur. La sécurité des enfants étant une priorité absolue pour la Municipalité, cette dernière a décidé de retirer ces installations sans délai. Elle travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau projet plus moderne, attractif pour tous et surtout conforme aux exigences de sécurité. Un préavis sera soumis au Conseil général dès lors que le projet aura été clairement défini par la Municipalité.

M. Christian Kämpf demande si la place de jeux ne risque pas d'être impactée par le futur projet de construction. Mme Valérie Jeanrenaud répond que la Municipalité tient compte de ce projet dans ses réflexions et qu'une collaboration sera initiée avec les constructeurs de la coopérative pour définir le meilleur emplacement et étudier si des éléments devront être déplacés.

Environnement

Madame Maud Feignoux informe que la Municipalité de Burtigny a décidé de participer, en collaboration avec le Parc Jura Vaudois, à l'établissement d'un plan d'action pour la conservation des nicheurs en bâtiment. Selon la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, les hirondelles, martinets et chauve-souris sont des espèces qui sont strictement protégées et ne peuvent être chassées. La première partie de ce plan d'action consiste en un inventaire, basé sur une enquête citoyenne. Mme Maud Feignoux invite les habitantes et habitants à faire part de leurs observations d'ici au 17 mai 2026. La deuxième étape se déroulera durant l'été. Des spécialistes se rendront sur place pour dresser un inventaire sur la base des indices récoltés. La Municipalité recevra ensuite un rapport qui lui permettra de prendre des mesures pour aider à la sauvegarde et à la conservation des nicheurs en bâtiment.

Sûreté

Mme Maud Feignoux rapporte que la Municipalité a rencontré la Gendarmerie dans le cadre de sa visite annuelle aux communes. Trois contrôles de vitesse ont été effectués dans le village, correspondant à quelque 900 véhicules contrôlés. Un seul a fait l'objet d'une dénonciation à la Préfecture.

Mme Maud Feignoux signale que les cas de cybercriminalité et d'arnaques financières sont en forte augmentation. Elle relaie le message de la Police qui recommande de sensibiliser les aînés, particulièrement ciblés par ce type d'arnaques. Enfin, Mme Maud Feignoux conseille de ne pas hésiter à composer le 117 en cas de comportement suspect.

M. Sébastien Cottier

M. Sébastien Cottier remercie les membres du Conseil général d'avoir approuvé le préavis relatif au Service intercommunal de distribution de l'eau du pied du Jura. Il fait part de son soulagement et souligne l'intérêt que la Commune de Burtigny trouvera dans la mise en œuvre de ce projet. Il informe que le Conseil général de la Commune de Tartegnin a aussi validé le préavis.

6. Nomination d'une Commission ad hoc

Mme Isabelle Court annonce qu'une Commission ad hoc en charge de rapporter sur le préavis relatif aux indemnités 2026-2031 de la Municipalité, des membres du Bureau et des membres des Commissions du Conseil général doit être nommée. Mesdames Chantal Burnet, Barbara Gobalet et Annick Mury se proposent de faire partie de ladite Commission qui se réunira le lundi 18 mai 2026 à 19h30.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Isabelle Court annonce qu'aucune proposition ne lui est parvenue par écrit.

Mme Muriel Rossellet donne des informations au sujet de l'association « Forêt et Nature ». Cette association existe depuis 2021 et œuvre à la mise en valeur de l'environnement. Elle indique qu'une activité visant à apprendre à reconnaître et cuisiner les plantes comestibles sera organisée le dimanche 10 mai 2026, jour de la fête des mères. Elle signale que le canapé forestier, situé au-dessous de la cabane des Mouilles, sera aussi inauguré.

Mme Barbara Gobalet félicite toutes les personnes qui ont œuvré à la décoration du village et des fontaines.

Mme Annick Mury annonce que le Tour du Pays de Vaud, une course cycliste internationale qui regroupe des coureurs issus de plus de 16 pays, sera de passage à Burtigny le 30 mai 2026. Elle indique que son fils l'avait disputé en 2025 et qu'il pourrait à nouveau être au départ cette année. Mme Annick Mury invite tous les habitants et toutes les habitantes à venir l'encourager et offrira le verre de l'amitié à cette occasion.

Mme Chantal Burnet demande s'il serait possible d'insérer un encart dans le journal communal pour rappeler aux propriétaires de chiens les bons usages et les comportements à adopter.

M. Marcel Dill demande si les locataires ou propriétaires de résidences secondaires reçoivent les tous-ménages. Mme Françoise Guntern affirme que tel n'est pas le cas, car leur adresse principale n'est pas enregistrée auprès de la commune de Burtigny.

Mme Isabelle Court rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 15 juin 2026. Les 4 préavis suivants figureront à son ordre du jour : comptes 2025, rapport de gestion 2025, arrêté d'imposition 2027 et indemnités 2026-2031. Cette séance du Conseil général sera précédée par la séance d'installation des autorités qui sera convoquée le jeudi 11 juin 2026 à 18 heures.

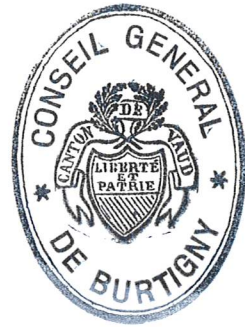
Avant de mettre un terme à la séance, Mme Isabelle Court adresse tous ses remerciements aux participants, et plus particulièrement aux membres des Commissions pour le travail effectué et le respect des délais qui leur sont impartis.

La séance levée à 21h15.

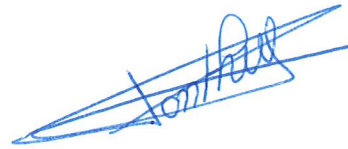
La présidente



Isabelle Court



La secrétaire



Stéphanie Ponthus